

MÉMO
N°03

RÉUSSIR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE





- ▶ Quels sont les enjeux de l'accord de Paris ?

- ▶ Comment accélérer le financement de la transition énergétique ?
 - ▶ Qu'est-ce que le Green Supporting Factor ?



LES ENJEUX DE L'ACCORD DE PARIS

Un accord inédit

Lors de la **conférence de Paris sur le climat (COP21)**, le 12 décembre 2015, 195 pays ont adopté le tout **premier accord universel sur le climat**.

Cet Accord de Paris vise à renforcer la réponse globale à la menace du changement climatique, dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Les principaux objectifs sont les suivants :

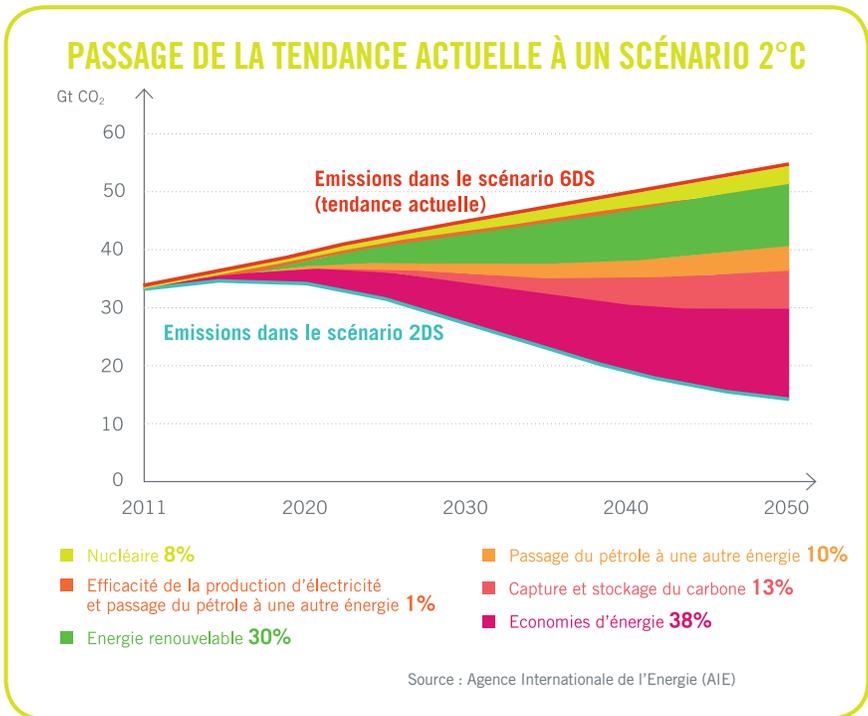


- **contenir l'élévation de la température** moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ;
- **renforcer les capacités d'adaptation** aux effets néfastes des changements climatiques et promouvoir la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ;
- **rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre** et résilient aux changements climatiques.

Comment atteindre ces objectifs ?

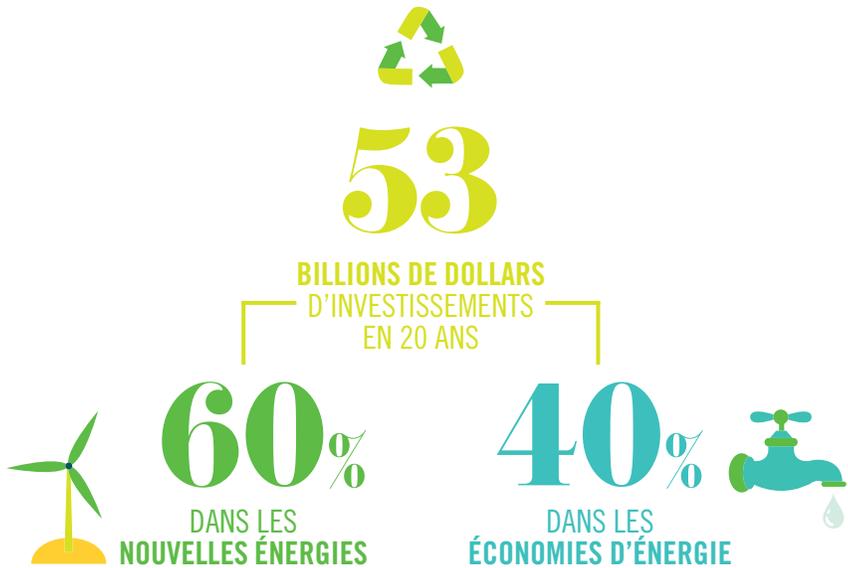
D'après le rapport Perspectives des technologies de l'énergie 2015⁽¹⁾ réalisé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les objectifs de cet accord ne pourront être atteints qu'à condition que certaines mesures soient mises en place

notamment en termes de réduction d'émission de CO₂ et plus généralement de gaz à effet de serre. Pour appréhender ces mesures, l'AIE a élaboré un scénario 2°C (2DS)⁽²⁾ qui donne une trajectoire d'émission nécessaire au respect de l'objectif 2°C.



Le respect de toutes ces mesures de réduction d'émission de gaz à effet de serre se traduit par d'importants investissements.

En effet, selon l'AIE, pour atteindre l'objectif de 2°C, cela nécessiterait **53 000 milliards de dollars d'investissements d'ici 2035.**



(1) Ce rapport vise à mieux connaître l'ampleur et la nature des défis de la transition énergétique dans les quarante prochaines années : identifier les meilleures voies pour améliorer la sécurité énergétique, l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre, orienter l'innovation et la R&D vers les domaines les plus prometteurs.

(2) Scénario compatible avec une limitation (à au moins 50% de probabilité) d'une hausse de température ne dépassant pas 2°C, grâce à une baisse des émissions mondiales de GES de près de 60% en 2050 par rapport à 2013 ; en cumulé de 2013 à 2050 ces émissions atteignent malgré tout 1 000 milliards de tonnes de CO₂.

COMMENT ACCÉLÉRER LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

L'engagement des banques

françaises

Le réchauffement climatique, s'il représente un défi immédiat, constitue également une véritable opportunité pour l'industrie bancaire française, en pointe depuis des années.

Les banques françaises sont très en avance sur le financement de la transition énergétique et fortement engagées en tant qu'entreprises. Leur action au quotidien fait d'ores et déjà d'elles les accélérateurs de la transition énergétique.

Les leviers possibles

L'enjeu majeur est d'abaisser le coût relatif des investissements dans la transition énergétique, soit en baissant le coût des équipements, soit en baissant le coût du financement.

L'industrialisation et la hausse des volumes ont eu des effets très positifs sur la baisse du coût des équipements.

Même s'il existe un contexte de taux bas et une prise de conscience progressive du caractère très peu risqué des actifs favorisant la transition énergétique, **le coût du financement reste un enjeu important.**

316

MILLIARDS D'EUROS
DE NOUVEAUX CRÉDITS
AUX ENTREPRISES
SUR UN AN (DÉCEMBRE 2016
À DÉCEMBRE 2017).

Cela équivaut à
7 éoliennes financées
par heure



Afin d'accompagner et d'accélérer le financement de ces actifs dans une économie où 70% des financements sont proposés par les banques, **il est essentiel de reconnaître** leur caractère bénéfique sur la transition énergétique.

Le modèle de banque universelle des banques françaises leur permet d'accompagner la transition énergétique en étant à la fois aux côtés des investisseurs, des particuliers et des entreprises, en proposant des solutions en faveur d'une économie moins carbonée.

LES GREEN BONDS : UNE EXPERTISE FRANÇAISE

Les « green bonds » ou obligations vertes, émises par une entreprise, une collectivité territoriale ou une organisation internationale, sont spécifiquement destinées à financer des projets ou des activités générant un bénéfice environnemental direct. L'expertise des banques françaises en la matière est internationalement reconnue. L'importance des volumes réalisés, leur capacité d'innovation et leur position de pionnières sur ces obligations dont elles ont accompagné le mouvement de création il y a 10 ans, en font des acteurs clés à l'échelle mondiale.

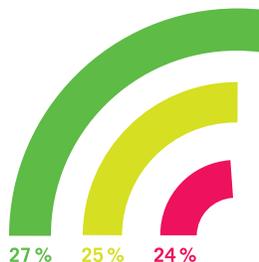
Grâce notamment à son « green bond » souverain de 7 Mds€ lancé en janvier 2017, la France est leader et se classe au 1^{er} rang européen des pays émetteurs d'obligations durables (2^{ème} rang mondial, juste derrière la Chine et devant les États-Unis).

En volumes d'émissions de « green bonds », **la place de Paris est au 1^{er} rang avec 33,7 Mds\$ émis depuis 2009** par des sociétés françaises, soit devant New-York (15,3 Mds\$) et Francfort (13,6 Mds\$). (source : étude PwC, mars 2018)

MARCHÉ MONDIAL DES GREENS BONDS EN 2017

(source : CA - CIB)

Greens bonds achetés par des investisseurs français
Émissions arrangées par des banques françaises
Entreprises françaises émettrices



LE GREEN SUPPORTING FACTOR

La profession bancaire veut se positionner comme **un accélérateur de la transition énergétique**, et propose l'adoption d'un nouvel outil innovant : le **Green Supporting Factor**.

Une incitation prudentielle

La FBF propose un traitement prudentiel adapté des financements et investissements en faveur de la transition énergétique. Cette incitation peut permettre la dé-carbonisation des bilans bancaires et ainsi encourager les banques à diminuer le risque climatique dans leur bilan.

D'un point de vue réglementaire, cela devrait se traduire par une moindre exigence en capital des financements et investissements dans les actifs favorisant la transition énergétique, dans

un contexte où les nouvelles normes prudentielles pénalisent les financements longs et ceux dans les infrastructures.

Le Green Supporting Factor fonctionnerait sur le même schéma que celui, éprouvé, appliqué aux PME (SME supporting factor) qui permet d'appliquer un facteur de 0,7619 sur les exigences de fonds propres pour les risques de crédit associés aux expositions sur les PME.

Des actifs bien identifiés

En ce qui concerne l'identification des actifs favorisant la transition énergétique, la FBF propose de se baser sur les règles édictées au sein des labels reconnus tels que le label français « **Transition énergétique et écologique pour le climat** » (TEEC) ou encore la terminologie de la **Climate Bond Initiative**.

Pourraient bénéficier de ce Green Supporting Factor :

- les financements ou investissements réalisés **auprès de contreparties dont l'activité entre dans le champ de la transition énergétique⁽¹⁾**.
L'établissement bancaire devra dès lors s'assurer de l'éligibilité de la contrepartie auprès d'un labellisateur externe,
- les financements ou investissements dont **l'objet entre également dans le champ de la transition énergétique⁽¹⁾**.

Tous les acteurs économiques concernés

Pour assurer le succès du financement de cette transition énergétique, les contreparties éligibles à ce Green Supporting Factor comprendraient **l'ensemble des acteurs économiques financés tant au travers de la banque de détail que de la banque de financement et d'investissement** : les particuliers, les entreprises ou les clients institutionnels (banque, Etat...).

À titre d'exemples, seraient éligibles à ce Green Supporting Factor :

- **le particulier** qui acquiert un véhicule électrique ou qui fait réaliser des travaux d'efficacité énergétique,
- **la PME qui construit** un bâtiment vert,
- **la grande entreprise** oeuvrant dans la construction et l'exploitation d'infrastructure de production d'énergie solaire, d'éolienne ou de stockage de l'énergie,
- **les Etats** qui émettent des obligations souveraines destinées à financer la transition énergétique.

Promouvoir les labels verts européens

La promotion de labels verts européens est un aussi enjeu majeur de concurrence internationale : le Green Supporting Factor favorise cette dynamique.

(1) À titre d'exemple, tels que décrit à l'annexe I du label TEEC

Une réflexion européenne bien engagée

La Fédération bancaire française se félicite de l'introduction du **Green Supporting Factor (GSF)** dans le rapport de Peter Simon, rapporteur au Parlement européen sur la révision du règlement sur les exigences en capital des banques, et des déclarations de Valdis Dombrovskis, Vice-président de la Commission européenne, sur le sujet.

Publié en mars 2018, **le plan d'action de la Commission européenne pour une économie plus verte et plus propre** aborde également la question d'un traitement prudentiel adapté : « Les banques et les entreprises d'assurance sont une source de financement externe importante pour l'économie européenne. La Commission examinera s'il est envisageable de recalibrer les exigences de fonds propres applicables aux banques (le « facteur de soutien vert » ou GSF) pour les investissements durables, lorsque cela se justifie du point de vue du risque, tout en veillant à préserver la stabilité financière ». (source : communiqué de la Commission européenne du 8 mars 2018).

Pour ce faire, la Commission confirme que le prérequis nécessaire à la mise en œuvre du GSF consiste en la création, dès le 3^{ème} trimestre 2019, d'**une taxonomie européenne**, voulue par la profession, se focalisant sur le changement climatique, les activités liées à l'environnement et le social. La Commission reprend également le souhait de l'industrie **bancaire de voir se créer des standards et labels pour les produits financiers et actifs verts**. Les premiers travaux de la Commission porteront sur les standards liés aux émissions de green bonds. En matière de **publication d'informations sur la durabilité (disclosure)**, la réflexion de la Commission se fonde notamment sur la législation française (article 173 de la loi sur la transition énergétique).

La Fédération bancaire française a par ailleurs obtenu le soutien de l'Association des banques italiennes en janvier 2018. La Fédération bancaire européenne a également indiqué qu'elle soutenait le **Green Supporting Factor**.



18, RUE LA FAYETTE
75440 PARIS CEDEX 09
TÉL : 01 48 00 52 52

FBF.FR

 @FBFFrance



Mars 2018

Directrice de la publication :
Marie-Anne Barbat-Layani